

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

ARRÊTE

Service Environnement, Eau et Forêt
Bureau de la Coordination et des Procédures
Réf : DDT/SBEP/BCP/CC

levant la consignation engagée à l'encontre de
la société PRODEM à CORNEBARRIEU, 84
route de Seilh, lieu-dit « La Paquière ».

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu les arrêtés préfectoraux de mise en demeure du 19 mai 2009 et du 27 août 2009 pris à l'encontre de la société PRODEM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2012 autorisant la société PRODEM à exploiter un atelier de traitement de surfaces et des installations d'application de peinture à Cornebarrieu, 84 route de Seilh, lieu-dit « La Paquière » ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 30 janvier 2013 constatant la situation actuelle de la société ;

Considérant que les dispositions prises par l'exploitant en ce qui concerne les rejets aqueux et les rétentions sont de nature à ne plus présenter un risque notable de pollution de l'environnement ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne ;

A R R Ê T É

Article 1 – La mesure de consignation d'un montant de 25 000 € engagée à l'encontre de la société PRODEM à Cornebarrieu, 84 route de Seilh, lieu-dit « La Paquière » par arrêté préfectoral du 27 août 2010 est levée.

Article 2 – La somme consignée sera restituée à la société PRODEM.

Article 3 – L'arrêté préfectoral du 27 août 2010 engageant une procédure de consignation à l'encontre de la société PRODEM est abrogé.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Garonne, Le Trésorier Payeur Général du département de la Haute Garonne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées, inspecteur des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à la société PRODEM.

Toulouse, le
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

18 FEV. 2013

Thierry BONNIER